

352. — 4 septembre 1913. — Loi
contenant le budget du ministère de
l'agriculture et des travaux publics pour
l'exercice 1913 (1). (Monit. du 10 sep-
tembre 1913.)

Albert, etc. Les Chambres ont adopté et
 Nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du minis-
 tère de l'agriculture et des travaux publics
 pour l'exercice 1913 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à
 la somme de trente et un millions

huit cent soixante mille cent sept
 francs fr. 31,860,107 »

2° Pour les dépenses exception-
 nelles, à la somme de six millions
 cent septante-cinq mille cinq cents
 francs fr. 6,175,500 »

Soit ensemble à la somme de
 trente-huit millions trente-cinq mille
 six cent sept francs fr. 38,035,607 »

conformément aux tableaux A et B ci-
 annexés.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le Ministre de l'agri-
 culture et des travaux publics, M. G. HEL-
 LEPUTTE.)

TABEAU A. — Services de l'agriculture (exercice 1913).

DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
Première section. — Dépenses ordinaires.		
CHAPITRE PREMIER. — ADMINISTRATION CENTRALE.		
Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre. fr.	21,000 »	4,038,550
Art. 2. Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service — Trai- tements des agents de province déta- chés à l'administration centrale — Traitements d'attente des agents en disponibilité	A. Agriculture . . . 310,000 B. Travaux publics. 668,250	
Art. 3. Matériel	28,800 »	
Art. 4. Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires.	7,500 »	
Art. 5. Honoraires des avocats du département	3,000 »	

(1) *Session de 1912-1913.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et
 texte du projet de loi, n° 4-XIII. — Rapport, n° 119.
 Séance du 29 janvier 1913. — Amendements n°s 203, 241,
 309, 311, 337, 339, 346 et 349.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances de
 l'après-midi du 27 juin 1913, p. 1721 à 1724; de l'après-midi
 du 2 juillet 1913, p. 1737 à 1741, 1751 à 1752; de l'après-
 midi du 3 juillet 1913, p. 1753 à 1770; de l'après-midi du
 4 juillet 1913, p. 1771 à 1783; de l'après-midi du 9 juillet
 1913, p. 1801 à 1818; de l'après-midi du 10 juillet 1913,
 p. 1819 à 1836; de l'après-midi du 11 juillet 1913, p. 1838
 à 1852; de l'après-midi du 16 juillet 1913, p. 1875 à 1881,
 1883 à 1889; de l'après-midi du 17 juillet 1913, p. 1891 à

1908; de l'après-midi du 18 juillet 1913, p. 1909 à 1931; de
 l'après-midi du 24 juillet 1913, p. 1955 à 1957; de l'après-
 midi du 25 juillet 1913, p. 1959 à 1972; de l'après-midi du
 30 juillet 1913, p. 1993 à 1995, 1998 à 2003; de l'après-midi
 du 31 juillet 1913, p. 2005 à 2013. — Discussion et adoption.
 Séance de l'après-midi du 1^{er} août 1913, p. 2021.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Texte du projet de loi,
 n° 104. Rapport, n°s 107 et 108. Séances du 3 et du 5 août
 1913.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances de
 l'après-midi du 12 août 1913, p. 513 à 525; de l'après-midi
 du 13 août 1913, p. 527 à 541; de l'après-midi du 14 août
 1913, p. 543 à 558; de l'après-midi du 19 août 1913, p. 559
 à 576. — Adoption. Séance de l'après-midi du 20 août
 1913, p. 603 et 604. (Note du *Moniteur*.)

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE II. — PENSIONS ET SECOURS.		
Art. 6. Premier terme des pensions. (Crédit non limitatif.) . . . fr.	4,800 »	
Art. 7. Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents salariés, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime	2,900 »	7,700 »
CHAPITRE III. — AGRICULTURE.		
Art. 8. Inspection de l'agriculture et service des agronomes de l'Etat : traitements d'activité et de disponibilité, salaires, indemnités et frais de route. Matériel	206,800 »	
Art. 9. Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité; indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine; indemnités pour bêtes bovines mortes ou impropres à la consommation pour cause de charbon; frais à résulter du paiement de ces indemnités; frais à résulter de l'enlèvement et de la destruction des cadavres d'animaux déclarés impropres à la consommation; frais d'achat, de transport et d'utilisation de matières désinfectantes. — Frais divers de tuberculination et d'installations sanitaires à la frontière. — Achats de vaccins, toxines et sérums. — Encouragements en vue d'une meilleure hygiène des étables. — Subsidés aux fonds provinciaux d'agriculture, aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre la mortalité du bétail. — Dépenses diverses. — Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces et encouragements. — Subsidés aux sociétés et aux syndicats d'élevage. Achat d'objets de collection. — Frais divers	3,050,000 »	
Art. 10. Inspection vétérinaire: traitements d'activité et de disponibilité, indemnités, frais de route et de tournée; inspecteurs vétérinaires suppléants; médecins vétérinaires agréés; indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires	200,000 »	
Art. 11. Inspection vétérinaire: matériel, frais de bureau, bulletin du service de la police sanitaire, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques	9,000 »	
Art. 12. Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, associations agricoles libres, subsidés. Concours, expositions ou congrès agricoles; subsidés et encouragements à des sociétés agricoles et notamment aux associations établies entre cultivateurs de houblon. — Encouragements aux publications agricoles; publication du <i>Bulletin de l'agriculture</i> ; frais résultant de la collation des décorations agricoles et spéciales; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture. Sociétés coopératives de crédit agricole: subsidés pour frais de premier établissement et pour le service d'inspection organisé par les caisses centrales de crédit agricole	344,000 »	4,653,725 »
<i>Enseignement vétérinaire.</i>		
Art. 13. Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; traitements d'activité et de disponibilité.	145,000 »	
Art. 14. Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études	114,475 »	
<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.</i>		
Art. 15. Personnel de l'institut agricole de l'Etat et des écoles d'agriculture de l'Etat; traitements d'activité et de disponibilité; indemnités	158,400 »	
Art. 16. Matériel de l'institut agricole et des écoles d'agriculture de l'Etat; améliorations, frais d'exploitation; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys.	60,400 »	
Art. 17. Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole de l'Etat ou soumis à l'inspection	15,500 »	

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
Art. 18. Conférences agricoles : traitements du personnel; indemnités; frais divers. — Enseignement agricole moyen et primaire; subside. — Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture. — Ecole centrale pratique et cours de maréchalerie. fr.	350,150 »	
CHAPITRE IV. — OFFICE RURAL ET LABORATOIRES D'ANALYSES.		
Art. 19. Frais des champs d'expériences et de démonstration pour l'agriculture; frais d'études. Traitements d'activité et de disponibilité. Expériences et démonstrations relatives à l'alimentation du bétail. Souscriptions; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'Office rural; enquêtes; statistiques; impressions; divers et imprévus.	89,000 »	
Art. 20. Institut international d'agriculture; frais de participation de la Belgique; traitement du délégué au comité permanent; indemnité de résidence. Divers	19,500 »	
Art. 21. Recensement général agricole	88,000 »	
Art. 22. Jardin botanique de l'Etat. Traitements d'activité et de disponibilité	50,400 »	
Art. 23. Jardin botanique de l'Etat. Dépenses de matériel et de culture; salaires, secours à des ouvriers en activité de service. — Musée forestier	89,220 »	659,989 »
Art. 24. Station agronomique de l'Etat et laboratoires d'analyses de l'Etat — Station laitière. — Personnel, traitements d'activité et de disponibilité, indemnités	210,500 »	
Art. 25. Station agronomique de l'Etat et laboratoires d'analyses de l'Etat : dépenses de matériel, salaires, etc. — Commission consultative des laboratoires d'analyses de l'Etat. — Subsidés aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. — Frais résultant de l'exécution de la loi sur la falsification des engrais. — Station laitière	113,369 »	
CHAPITRE V. — OFFICE HORTICOLE.		
Art. 26. Frais des champs d'expériences et de démonstrations pour l'horticulture; frais d'études. — Bureau officiel de renseignements commerciaux (annexe du département de l'agriculture); frais d'études, matériel. — Souscriptions, missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'horticulture; enquêtes, statistiques, impressions, divers et imprévus. — Convention phylloxérique internationale; exécution. — Service phytopathologique : indemnités au personnel — Inspection de l'horticulture et service des conseillers d'horticulture; traitements, indemnités et frais de route.	81,633 »	
Art. 27. Personnel des écoles d'horticulture de l'Etat : traitements d'activité et de disponibilité; indemnités	70,640 »	
Art. 28. Matériel des écoles d'horticulture de l'Etat; améliorations; frais d'exploitation; frais des commissions d'administration et des jurys	39,760 »	
Art. 29. Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement horticole de l'Etat ou soumis à l'inspection	6,500 »	337,533 »
Art. 30. Enseignement horticole moyen et primaire : subside. Enseignement horticole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). Conférences horticoles. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences horticoles. — Cours colonial	92,000 »	
Art. 31. Conseil supérieur de l'horticulture. Associations horticoles : subside. — Concours, expositions ou congrès horticoles : subside.	47,000 »	
CHAPITRE VI. — EAUX ET FORÊTS.		
Art. 32. Traitements d'activité et de disponibilité; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses (y compris une somme de 12,500 francs en charge temporaire)	950,240 »	
Art. 33. Conseil supérieur des forêts. Stations météorologiques. Encouragements à des sociétés forestières. Subsidés aux propriétaires d'arbres remarquables pour mesures de conservation et de protec-		

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
tion. Bureau de recherches et de consultations en matière forestière. Concours, conférences et champs d'expériences. Traitements d'activité et de disponibilité, salaires, indemnités. Frais divers . . . fr.	51,700 »	1,298,440 »
Art. 34. Forêts domaniales. Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'Etat. . .	461,000 »	
Art. 35. Terrains incultes; défrichement; mise en valeur; conversion en bois, prés, oseraies ou étangs; subsides aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses.— Service du boisement des fanges et autres terrains incultes; traitements, frais d'études et d'enquête. . .	90,000 »	
Art. 36. Pisciculture et chasse; repeuplement des cours d'eau; comités divers; indemnités aux agents énumérés à l'article 24 de la loi du 19 janvier 1883; dépenses diverses	45,200 »	
CHAPITRE VII. — VOIRIE COMMUNALE, COURS D'EAU, TRAMWAYS ET MESSAGERIES.		
Art. 37. Encouragements pour l'extension et l'amélioration de la voirie communale, l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables et des terrains fangeux. Encouragements pour l'amélioration des chemins communaux d'intérêt agricole; transport des matériaux d'empierrement.	3,200,000 »	
Art. 38. Subsides aux communes rurales pour les aider à assurer le bon entretien des chemins améliorés, avec intervention de l'Etat, comme chemins agricoles	200,000 »	
Art. 39. Subsides aux provinces pour les aider à assurer le bon entretien des chemins vicinaux de grande communication améliorés.	4,000,000 »	
Art. 40. Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires techniques du service de la voirie communale et du personnel du service de l'hydraulique agricole. Indemnités des fonctionnaires techniques, du personnel de l'hydraulique agricole et des commissaires voyers. — Salaires pour études techniques, expériences et travaux d'écritures. — Jetons de présence aux membres du comité des tramways. — Salaires d'agents temporaires et d'ouvriers portemire, chaîneurs, etc. Dépenses diverses.	416,050 »	4,554,550 »
Art. 41. Frais de route et de séjour des fonctionnaires techniques et du personnel du service de l'hydraulique agricole	30,000 »	
Art. 42. Matériel de bureau, impressions. Achat d'ouvrages techniques. Acquisition et réparation d'instruments de topographie. Matériel d'études et d'expériences. Frais de bureau du personnel de l'hydraulique agricole	8,500 »	
CHAPITRE VIII. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
Art. 43. Dépenses imprévues non libellées au budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 7.	4,800 »	6,300 »
Art. 44. Rentes annuelles et pensions accordées : 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions	1,500 »	
Total. . . . fr.		12,556,457 »
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.		
CHAPITRE IX. — SERVICES DIVERS.		
<i>Agriculture.</i>		
Art. 45. Congrès agricole, horticole et vétérinaire.	29,000 »	
<i>Office rural.</i>		
Art. 46. Station agronomique de l'Etat.	4,000 »	91,600 »
<i>Office horticole.</i>		
Art. 47. Floralies gantoises. Subside	50,000 »	
Art. 48. Acquisition de terres destinées à l'école d'horticulture de l'Etat, à Vilvorde	8,600 »	
Total du tableau A (Agriculture). . . . fr.		12 648,057 »

TABLEAU B. — Services des travaux publics (exercice 1913).

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
Première section. — Dépenses ordinaires.		
CHAPITRE PREMIER. — ADMINISTRATION CENTRALE.		
Art. 1 ^{er} . Honoraires et frais de déplacements des avocats du département fr.	35,000 »	139,500 »
Art. 2. Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale	19,500 »	
Art. 3. Matériel. — Bibliothèque	85,000 »	
CHAPITRE II. — ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSEES DANS LES PROVINCES.		
Affaires générales.		
Art. 4. Etudes de projets, levés de plans, adjudications; impressions et reproductions des plans. Achats et réparations de matériel. Fournitures diverses : instruments, clichés, papiers, livres, cartes, etc. — Frais de missions à l'étranger pour études relatives aux divers services de l'administration des ponts et chaussées.	60,000 »	
Art. 5. Congrès de navigation et congrès de la route. Subsidés. . .	8,000 »	
Routes, bâtiments civils et militaires.		
Art. 6. Routes : entretien, amélioration, redressement. — Plantations des routes : établissement et entretien. — Parcs publics, squares et pistes cyclables : établissement et entretien. — Frais d'expertise. — Subsidés.	7,420,000 »	
Art. 7. Automobiles, motocyclettes et bicyclettes de service	165,000 »	
Art. 8. Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat : entretien et réparations, achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. — Acquisition d'immeubles. — Cérémonies et fêtes publiques : travaux et fournitures. — Chauffage, éclairage, nettoyage, service des eaux, etc., des locaux occupés par les services extérieurs des ponts et chaussées. Achats et réparations des meubles, fournitures de bureau pour le service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs. — Loyers. — Impositions. — Divers (y compris une somme de 200,000 francs en charge temporaire). . . .	1,335,000 »	
Art. 9. Bâtiments militaires et de la gendarmerie : entretien, réparation, renouvellement, mobilier, gros matériel des corps de troupe, engins de gymnastique, ameublement, etc. Construction, amélioration, location et achat d'immeubles, expropriations. Impositions. Téléphones. Frais de surveillance générale, personnel temporaire, plans. Indemnités pour travaux extraordinaires ou supplémentaires. Eaux, éclairage, vidanges. Divers.	1,284,000 »	
Travaux hydrauliques.		
Art. 10. Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques; entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration	2,815,000 »	
Art. 11. Bacs et passages d'eau et dépendances : entretien, amélioration, établissement, exploitation	90,000 »	
Art. 12. Ports, côte, phares, fanaux : entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration. — Boisement des dunes domaniales. — Travaux intéressant l'hygiène; subsidés	1,500,000 »	
Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils et militaires.		
Art. 13. Inspecteurs généraux, ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; traitements, frais de bureau et de déplacement. — Juries d'examen : frais divers	1,759,600 »	
Art. 14. Personnel adjoint au corps des ponts et chaussées : hydrographes et hydrographes adjoints, architectes; traitements, salaires, indemnités, frais de déplacement. — Gardiens de monuments : frais d'habillement. — Frais de concours et d'examen	2,626,050 »	
Annales des travaux publics.		
Art. 15. Publication du recueil. Rémunération d'auteurs; frais de bureau, matériel, clichés, divers	14,000 »	

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III. — TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ. — PENSIONS ET SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
Art. 16. Traitements d'attente des agents en disponibilité . . . fr.	40,000 »	87,500 »
Art. 17. Premier terme des pensions à accorder éventuellement (Crédit non limitatif) . . .	45,000 »	
Art. 18. Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires et d'employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une position malheureuse. — Rentes annuelles et pensions accordées en vertu de décisions judiciaires à d'anciens agents ou à des veuves et orphelins d'anciens agents. . .	29,500 »	
Art. 19. Dépenses imprévues non libellées au budget, y compris les frais de correspondance des services extérieurs. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 17.	3,000 »	
Total. . . fr.		19,303,650 »

Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.

CHAPITRE IV. — SERVICES DIVERS.

Administration des ponts et chaussées.

Art. 20. Palais de justice de Gand. Appropriation et transformation.	160,000 »	6,083,900 »
Art. 21. Hôtel du gouvernement provincial, à Anvers. Agrandissement.	200,000 »	
Art. 22. Hôtel du gouvernement provincial, à Hasselt. Travaux de parachèvement . . .	75,000 »	
Art. 23. Protection des bâtiments de l'Etat contre l'incendie . . .	250,000 »	
Art. 24. Canal de Liege à Maestricht. Entretien extraordinaire et amélioration . . .	25,000 »	
Art. 25. Haine. Entretien extraordinaire et amélioration.	30,000 »	
Art. 26. Petite Nèthe canalisée. Entretien extraordinaire et amélioration . . .	45,000 »	
Art. 27. Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. Entretien extraordinaire et amélioration . . .	30,000 »	
Art. 28. Canal de Turnhout à Anvers. Entretien extraordinaire et amélioration . . .	35,000 »	
Art. 29. Canal de Maestricht à Bois-le-Duc. Entretien extraordinaire et amélioration . . .	20,000 »	
Art. 30. Canal de Mons à Condé. Entretien extraordinaire et amélioration . . .	30,000 »	
Art. 31. Canal de Loo. Entretien extraordinaire et amélioration. . . .	35,000 »	
Art. 32. Meuse. Entretien extraordinaire et amélioration	105,000 »	
Art. 33. Sambre canalisée. Entretien extraordinaire et amélioration . . .	50,000 »	
Art. 34. Maisons d'habitation pour les agents des voies navigables Construction, reconstruction et amélioration	35,000 »	
Art. 35. Ports et côte. Entretien extraordinaire et amélioration . . .	250,000 »	
Art. 36. Commission chargée de l'étude des questions relatives à l'aménagement des banlieues d'Anvers et de Termonde	50,000 »	
Art. 37. Casernement militaire : acquisitions ; travaux de construction, d'aménagement, etc., ameublement	3,188,900 »	
Art. 38. Casernement de la gendarmerie ; acquisitions ; travaux de construction, d'aménagement, etc., ameublement.	4,500,000 »	
Total du tableau B (travaux publics) fr. . .		25,387,550 »

RÉCAPITULATION

Tableau A (Agriculture) fr.	
Tableau B (Travaux publics)	
Totaux. . . fr.	
Ensemble. . . fr.	

DÉPENSES	
ordinaires.	exceptionnelles.
12,556,457 »	91,600 »
19,303,650 »	6,083,900 »
31,860,107 »	6,175,500 »
38,035,607 »	